



Déclaration préalable intersyndicale CHS-CT 92 22 / 04 / 2020

Les vacances, en cette période si inédite, ont été plus que nécessaires. Les difficultés rencontrées par les enseignants avec le travail à distance sont nombreuses : problèmes de connexion, de matériel, incivilités lors des classes virtuelles, décrochage des élèves. On ne peut négliger non plus l'impact dramatique du confinement sur la santé de tous les personnels : fatigue oculaire, maux de tête, troubles musculo-squelettiques, liés à l'utilisation excessive d'écrans, charge mentale, épuisement. Un bilan des risques professionnels s'impose !

Quand le président Macron annonce le 13 avril, sans aucune concertation préalable, la réouverture progressive des écoles et des établissements scolaires à partir du 11 mai, il fait émerger un nouveau risque professionnel, bien plus grand que les autres parce qu'il se range dans la catégorie des RPS et qu'il résulte d'une organisation du travail catastrophique et dangereuse. Comment comprendre en effet que des annonces d'une telle importance et d'une telle solennité puissent être faites aux médias avant d'être faites à la profession ? Comment comprendre le sacrifice du dialogue social aux démons de la communication ? L'intendance suivra, tel est le message irresponsable du Président auquel nous sommes sommés de répondre sans aucune réflexion préalable à cette injonction.

Quand le président Macron justifie la reprise de l'activité par la crainte des inégalités qui effectivement s'amplifient sans l'école, il humilie la profession en faisant le silence sur les politiques de restriction et d'austérité mises en place bien avant la crise sanitaire. Bas les masques ! Les difficultés rencontrées par les enseignants mettent en lumière des dysfonctionnements déjà existants qui s'ajoutent, au quotidien, à des classes surchargées et des conditions de travail peu favorables à un accompagnement efficace des élèves les plus fragiles. La crise sanitaire révèle et renforce donc une crise, tout aussi désastreuse mais bien plus ancienne : tous et toutes doivent combler des inégalités révélées par cette pseudo « continuité pédagogique », mais ancrées, en profondeur et depuis bien longtemps, dans notre système éducatif. Ces inégalités seront renforcées par la loi de transformation de la fonction publique qui vise à renforcer la précarité dans les services publics. Déjà 20 % de contractuels dans notre académie, surtout chez les personnels administratifs et de plus en plus chez les enseignants. Quelle continuité du service public pourra-t-elle se construire sur ces bases ?

Quand le président Macron fait ses annonces, il affirme donc tout autre chose : la sortie de confinement pour l'école vise essentiellement à permettre une reprise de l'activité économique. Mais M. Macron oublie que cette reprise de l'activité économique ne peut se faire que dans des conditions sanitaires strictes. Le monde du travail ne doit pas, en dehors des activités essentielles, se mettre en danger et payer directement les effets de la crise sanitaire.

La sortie de confinement de l'activité au sein de l'Éducation Nationale ne peut échapper à cette règle et aux principes fondamentaux de santé et de sécurité au travail. La réouverture des écoles et des établissements est un pari risqué et contesté par nombre de chercheurs de l'INSERM. La stratégie du « stop and go », qui semble choisie est plutôt une stratégie d'adaptation à la pénurie de lits et de places en réanimation, puisque le cycle d'occupation de ces places induirait le cycle de périodes de confinement et de sortie de confinement. Cette option confirme une gestion comptable, même si elle s'impose en terme pragmatique. La plupart des stratégies mises en œuvre sont surtout des justifications des pénuries de masques et de tests.

C'est pourquoi les organisations syndicales signataires clament haut et fort que cette sortie de confinement ne peut se faire que sous certaines conditions, que la priorité doit rester sanitaire et que la santé des personnels, des élèves et de leurs familles l'emporte sur tout autre considération économique et éducative. Si sortie de confinement il y a, et qu'elle qu'en soit la date, elle doit être précédée d'une réflexion collective, rigoureuse et profonde qui garantira à tous et toutes santé et sécurité. Une sortie de confinement précipitée et trop peu préparée serait contre-productive et particulièrement dangereuse. Les organisations syndicales signataires réaffirment le rôle essentiel des CHSCT, départementaux, académique, ministériel, et ne cessera de revendiquer l'importance de leur action dans l'organisation de cette sortie de confinement. Comme le montre cette crise sanitaire, le rôle de ces instances est fondamental. C'est à ces instances que revient la tâche de penser et de construire un cahier des charges dont la non-application engagerait des refus légitimes de reprendre le travail. Le « confinement » de leurs compétences au sein du futur CSA produira le même effet que le confinement actuel ; une baisse de l'activité et de la responsabilité de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Les CHS-CT dans leur composition et leur fonctionnement actuels doivent être maintenus. C'est pour cela que nous nous opposons à leur suppression telle que prévue par la loi de la Transformation de la Fonction Publique.

Rappelons que les personnels accueillant jusqu'à maintenant les enfants des personnels soignants, les personnels administratifs en EPLE ou en services déconcentrés et les cadres n'ont pas été équipés des EPI indispensables. Au cours des mois mars-avril, un nombre important de personnels administratifs (notamment les agents comptables, gestionnaires qui ont assuré la continuité administrative des EPLE et de la DSDEN, ainsi que les agents travaillant dans les Services de mutualisation des salaires des Aesh et Aed) ont été obligés de venir travailler en présentiel dans les établissements ou les services, sans désinfection de leur bureau, sans aucun élément de protection mis à leur disposition, sans aucune consigne de prévention. L'horizon de la date du 11 mai a provoqué une nouvelle vague d'injonctions visant les personnels administratifs, qui sous prétexte d'anticipation de la réouverture des écoles annoncé par le Président de la République, vont dès le 20 avril être contraints de se rendre à nouveau dans ces établissements et services, en présentiel. En effet, ils n'ont aucune possibilité de télétravail alors que leurs missions, trop souvent pas assez mises en valeur, sont fondamentales. L'État ne devrait pas envoyer en mission de service public des agents sans les équiper des protections adéquates au motif qu'il n'en dispose pas.

Le plan de continuité des services administratifs était indispensable pour réaliser les opérations les plus importantes comme la paye et certaines opérations de gestion, Pour autant il a souffert des mêmes approximations et des mêmes manquements de l'employeur, exposant ainsi les personnels concernés à des risques inacceptables ou des

pressions insupportables dans un tel contexte. Il est temps de rappeler que la bienveillance est faite d'actes et non de seules intentions.

Nous exigeons qu'une attention particulière soit portée aux agents en EPLE qui vont assurer les tâches essentielles (paye des AESH, des AED, factures) et que soit rappelé que la sortie de confinement est prévue à partir du 11 mai. De ce fait, l'accompagnement des personnels administratifs qui auront à se rendre dans leur établissement avant le 11 mai doit faire l'objet d'une surveillance accrue du rectorat.

Une fois de plus défailant quand il s'agit de protéger tous ses agents, notre ministère n'a rien fait pour anticiper une crise prévue, occupé qu'il était à son calendrier de réformes impératives. Ce manque de matériel n'a pourtant pas empêché les personnels d'être volontaires au risque de porter atteinte à leur santé. Les masques qui étaient en cours d'acheminement jeudi 2 avril seront-ils disponibles dans notre département à la rentrée du 20 avril, dans tous les établissements et services où travaillent les personnels administratifs, dans toutes les écoles où un accueil est assuré ?

Plus largement, ce sujet pose l'indispensable reconnaissance de tous les métiers fortement mobilisés aujourd'hui, par des mesures qui devront intervenir dès la fin de la crise sanitaire. Plus que jamais, nous avons besoin d'une force collective, de services publics en capacité de répondre à toute la population au quotidien comme en cas de crise, de créations de postes statutaires en nombre suffisant pour répondre à l'intérêt général. Alors oui, préoccupons-nous de la sortie de confinement, de l'après-confinement, mais faisons de cette sortie de confinement l'occasion de construire une véritable politique de prévention dans l'Éducation Nationale !